CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2016

Présents : Mr Dominique MICHELET, Mmes LACOMBE Myriam, BERNARDO Carine, BON Helen et Messieurs BURATTO Graziano, CHOULOT Alain, VINCENT Jérôme.
Absents : Raphaël PACCARD et LHOUCINE Yvan.

1-***Validation du compte-rendu du 03 octobre 2016***

2-***Affouage : coupe affouagère 2016-2017***
Alain CHOULOT informe le conseil municipal que les arbres situés à proximité de la voie ferrée ont été coupés et sortis en bord de route. Ces travaux ont été exécutés à la demande de la SNCF et de l'ONF, pour mise en sécurité du secteur.

Cette année, 14 affouagistes sont inscrits, chaque affouagiste devrait se voir attribuer environ 20 stères (à déterminer) des parcelles 32 et 33.
Le prix est fixé à 5.00€ le stère, tarif inchangé par rapport à 2015.
Une réunion d'informations est prévue Mardi 29 Novembre 2016 à 18 h 00.
Le conseil municipal valide à l'unanimité le tarif affouage ainsi que la réglementation.

3-***Taxe d'aménagement : construction et travaux Urbain***
Actuellement les taux de la taxe d'aménagement sont les suivants :

- 3% sur les zones UA, et UB et NC,
- 20% sur la zone à aménager UAe (entrée du village),
- 1% sur la zone économique UE.

Le Maire propose de ne pas modifier ses taux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, maintient les taux actuels pour l'année 2016.2017.

4-***Accessibilité : validation des devis d'entreprises***
Concernant les travaux de la rampe d'accès à l'école et de la réfection de l'allée de l'accès à l'Eglise, les entreprises TLM et SCARABOTTO ont été consultées pour la maçonnerie et les entreprises DUCHEMIN et Métallerie du Revermont pour la métallerie.
L'architecte Dominique FRIDEZ a été désigné pour étudier l'ensemble des devis.
Suite à cette étude, il propose de retenir l'entreprise TLM 8 824.71 € HT et l'entreprise DUCHEMIN pour 5 190.00 € HT.
Le conseil municipal valide le devis TLM à l'unanimité et le devis DUCHEMIN par 6 voix pour et 1 voix contre.

5-***Attribution d'indemnité du receveur municipal :***
Le dossier demande plus d'information de la part du Percepteur, il sera étudié lors du prochain conseil municipal.

6-***Complément d'éclairage public :***
Concernant l'éclairage public, le conseil municipal prévoit de demander au SIDEC de gérer les travaux concernant la rue de la Gissière et la route de Miéry. Ces travaux devraient pouvoir être réalisés sur l'année 2017. Le conseil municipal valide ces travaux.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise RAICHON pour un montant de 2 300 € HT pour la pose d'éclairage public Quartier en Vaugy.

7-***Tableau primes I.E.M.P***

Le Maire informe le conseil municipal que le montant global des primes IEMP pour l'année 2016 est fixé à 842.25 € maximum. Quatre employés sont concernés par cette prime annuelle. Pour rappel, elle était de 963.00 € en 2015. Le conseil municipal valide à l'unanimité le versement de ces primes.

8-***Droit d'occupation des sols « camion à pizza »***

Le conseil municipal accepte l'occupation des sols par le nouveau camion de pizza.
Gratuité pour le mois de décembre et une participation de 50.00€ par an sera demandée pour l'année 2017 afin d'amortir les frais afférents.
Le conseil municipal valide la participation annuelle de 50 €. Des renseignements complémentaires seront pris afin d'établir une convention avec le demandeur.

9-***Questions diverses***

Décision modificative : Suite aux travaux de réparation du beffroi et de l'aménagement du parking, les études relatives à ces deux dossiers peuvent être intégrées au chapitre 21 ce qui permettra de récupérer la TVA. Ainsi, il convient d'ouvrir les crédits suivants :
- dépenses 2150 et 21318 (041) + 2 880.00 €
- recettes 2031 (041) + 2 880.00 €

*Appel d'offre d'électricité : le SIDEC propose de participer au nouvel appel d'offres sur la fourniture d'électricité. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de s'inscrire dans cette consultation d'appel d'offre d'électricité et ce, au 1er janvier 2017.

*Le conseil municipal propose que le repas annuel de la commune, en présence des employés, se tienne le 06/01/2017.
Les vœux à la population auront lieux le 08/01/2017 à 11 heures.

*Le Maire informe le conseil municipal que suite au rapprochement des communautés de communes, les communes de moins de 1 000 habitants n'auront plus qu'un seul représentant titulaire. En conséquence, le Maire décide de démissionner de son poste de titulaire à la communauté de Communes. Le tableau des élections prévoit que dans ce cas, le 1er adjoint représente la commune. Mr Alain CHOULOT sera donc délégué titulaire.

*Subvention la « Passelothine » : la somme de 750.00€ est votée à l'unanimité par le conseil municipal ; Jérôme Vincent n'a pas participé au vote.

*Démission de Mr BURATTO du poste d'adjoint au Maire. Le Maire informe le conseil municipal du courrier de Mr BURATTO Graziano qui nous fait part de sa démission des postes d'adjoint au Maire et de conseiller municipal pour raisons personnelles. Le conseil municipal valide la démission de Mr BURATTO Graziano.
Le Conseil Municipal remercie Mr BURATTO Graziano pour les travaux réalisés depuis le début du mandat.

MAIRIE DE SAINT-LOTHAIN R.F. 39 (Jura)